

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	32 (1960)
<b>Heft:</b>	11: Une grande enquête de l'Office cantonal du logement. Premier cahier
<b>Artikel:</b>	L'ACI à Lausanne : des coopérateurs proposent la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'habitation
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-125080">https://doi.org/10.5169/seals-125080</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Des coopérateurs proposent la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'habitation

46

La première des nombreuses conférences préliminaires qui ont eu lieu du 3 au 8 octobre à Lausanne, avant l'ouverture du congrès de l'Alliance coopérative internationale, a été celle de l'habitation, et elle s'est réunie sous la présidence de M. H. Ashworth (Grande-Bretagne). Elle a voté une résolution proposant aux Nations Unies de créer une organisation spécialisée pour l'habitation, comme il en existe déjà pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour l'éducation et les sciences (Unesco), pour la santé (OMS), etc.

Cette proposition surprendra peut-être par sa nouveauté, mais, tout bien pesé, on reconnaîtra qu'elle est pleinement justifiée.

Comme on l'a relevé au cours de la conférence, le problème de l'habitation, qui est un problème à la fois économique et social, a de multiples répercussions sur le niveau de vie, sur la stabilité de la monnaie et jusque sur les mœurs, sur la famille, sur l'éducation de l'enfant. Ce problème se pose dans tous les pays, aussi bien dans les pays neufs et les pays en voie de développement que dans les pays hautement industrialisés. Ce n'est pas sans quelque surprise que nous avons appris, de la bouche d'un délégué à la conférence, qu'un tiers de la population des Etats-Unis est mal logée. En Suisse aussi, du reste, la pénurie de logements reste aiguë, du moins dans les villes, et les Genevois en particulier en savent quelque chose...

L'importance de ce problème ne fait qu'augmenter au fur et à mesure que la population du globe s'accroît. Il est illusoire de s'imaginer que les choses vont s'arranger d'elles-mêmes.

Les coopératives d'habitation, avec ou sans l'appui des pouvoirs publics, apportent à ce problème une solution valable et leur activité mérite d'être appuyée; mais l'ampleur du problème, à l'échelle mondiale, les dépasse. Plusieurs organisations – gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales – voient la plus sérieuse attention à ce problème. C'est le cas de la Commission économique pour l'Europe, qui s'est livrée à des études approfondies et qui a publié toute une documentation à ce sujet. C'est le cas aussi du Conseil économique et social des Nations Unies, de l'Organisation internationale du travail. Le logement insalubre ayant des répercussions sur la santé, la question intéresse aussi l'OMS.

Il faudrait coordonner les divers efforts qui se déploient

dans ce domaine; et cela, seules les Nations Unies sont capables de le faire.

C'est sur la proposition de M. Wallace Campbell (Etats-Unis) que la conférence a voté à une forte majorité cette résolution demandant la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'habitation. Au cours de son intervention, M. Campbell a fait remarquer que les organisations spécialisées des Nations Unies n'ont pas été créées toutes en même temps, mais qu'elles ont vu le jour successivement. Rien ne s'oppose à la constitution d'une institution nouvelle.

Cette résolution de la Conférence de l'habitation sera transmise à l'exécutif de l'Alliance pour être adressée aux organes compétents de l'ONU. Rappelons ici que l'Alliance coopérative internationale est la plus importante des organisations non gouvernementales faisant partie des Nations Unies.